

Les étapes de la rencontre avec les parents

Les parents sollicitent la crèche pour la garde de leur enfant.



Leur demande est étudiée par la responsable de la crèche familiale en fonction des places disponibles en concertation avec l'assistante maternelle par rapport à l'âge des enfants, aux horaires...



Si une place est disponible, une réponse positive est envoyée à la famille et une première rencontre a lieu au sein des locaux de la crèche familiale afin de permettre un premier échange avec la famille. *Un support de projet d'accueil est demandé à chaque assistante maternelle. Il pourra servir de trame durant cet entretien.*



La famille et l'assistante maternelle se positionnent par rapport à la possibilité de mettre en place un contrat d'accueil.



Une visite du domicile est ensuite programmée.



Le contrat d'accueil est signé entre la structure et les parents. Il définit les horaires et les congés que les deux parties s'engagent à tenir.



Sucre d'orge

Maison de la petite enfance

7 rue des écoles
74150 Rumilly
Tél. : 04 50 01 53 05 (secrétariat)



Structure d'accueil petite enfance de la Ville de Rumilly.
Organisme gestionnaire : CCAS de Rumilly.

Centre
Communal
d'Action Sociale



Découvrir la crèche familiale Sucre d'orge à Rumilly

Vous êtes assistante maternelle ou souhaitez le devenir ?



★ Les avantages de la crèche familiale Sucre d'Orge

★ Les relations avec les familles

La crèche familiale gère les contrats avec les familles. La rencontre entre l'assistante maternelle et les parents se fait via la structure. Une crèche familiale est subventionnée directement par la CAF, c'est pourquoi les parents ont un tarif horaire en lien avec les revenus et la composition de la famille.

La directrice de la crèche familiale a un rôle d'intermédiaire entre l'assistante maternelle et la famille.

Les échanges entre l'assistante maternelle et les parents sont favorisés car l'assistante maternelle n'a plus de relation financière ou administrative.

★ L'appartenance à une équipe

Un projet d'établissement est rédigé en équipe. Le travail autour de ce projet d'établissement permet de prendre conscience de sa pratique professionnelle et de se confronter à différentes pratiques, ce qui apporte une richesse et une ouverture d'esprit dans la prise en charge des enfants au quotidien.

La crèche familiale permet la rencontre et les échanges avec d'autres assistantes maternelles de la structure. Ce travail en équipe permet aux assistantes maternelles d'être moins isolées.

Un système de remplacement permet aussi d'assurer une continuité de la prise en charge des enfants en cas d'arrêt maladie ou de congés.

★ L'accompagnement des enfants

Des temps collectifs sont proposés aux enfants les plus âgés afin de leur permettre de se familiariser avec la collectivité tout en leur permettant un accueil plus individualisé au domicile de leur assistante maternelle.

Ces temps collectifs sont organisés par une éducatrice de jeunes enfants, tout en impliquant les assistantes maternelles dans le projet.

★ Un accès à la formation et un développement des compétences professionnelles

★ Un accompagnement par l'éducatrice de jeunes enfants et la responsable en cas de difficultés ou de questionnements

★ Des séances d'analyse de la pratique avec une psychologue intervenant mensuellement

★ Des partenariats avec la Médiathèque, la résidence baufort et des intervenants extérieurs pour des activités avec les enfants

Les avantages du statut des professionnelles

Ce statut particulier prend en compte en partie la convention collective et en partie des avantages de la fonction publique territoriale

> Mensualisation des rémunérations
> Rémunération des jours fériés

> Autorisations exceptionnelles d'absence liées à la parentalité (enfant malade, etc...) ou à l'occasion d'événements familiaux (mariage, décès d'un proche...)

> Salaire assuré même en cas de modification à la baisse du contrat par les familles
> Indemnité d'attente en cas de départ de l'enfant

> Rémunération qui évolue avec l'ancienneté
> Prime de fin d'année
> Valorisation des temps de formations et de réunions

